

**R-2000,  
meilleur que  
jamais**



Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada

**Canada**



## LA NORME R-2000

**T** La Norme R-2000 porte essentiellement sur la performance, établissant les critères de *rendement* d'une maison plutôt que de prescrire exactement de quelle manière elle doit être construite. Le concepteur et le constructeur sont ainsi libres de choisir la façon la plus efficace et la plus économique pour la construction de chaque maison R-2000.

La Norme R-2000 comprend des exigences quant à l'efficacité énergétique, la qualité de l'air intérieur et l'utilisation de produits et matériaux respectueux de l'environnement.

La Norme R-2000 s'appuie sur un vaste processus de recherche, de développement et d'essais assuré par l'industrie et le gouvernement, ce processus étant régulièrement mis à jour pour veiller à ce qu'il demeure à l'avant-garde et qu'il stimule la transformation du marché.

La Norme R-2000 définit une série d'exigences de rendement en matière d'habitations qui viennent s'ajouter aux prescriptions des divers codes du bâtiment. Dans les grandes lignes, voici en quoi consiste la Norme R-2000 :





## Formation des constructeurs

Seuls les constructeurs d'habitations qui ont terminé avec succès une formation de constructeur de maisons R-2000 et qui détiennent un permis à jour de constructeur de maisons R-2000 peuvent construire des maisons R-2000.

## Objectif énergétique

Les maisons R-2000 doivent respecter un budget énergétique défini, selon les dimensions de la maison en cause et les conditions climatiques où elle est construite. De manière générale, les maisons R-2000 nécessitent 30 p. 100 moins d'énergie que les nouvelles maisons de type classique.

## Système de ventilation intégral

Chaque maison R-2000 doit être dotée d'un système de ventilation intégral alimentant en air frais provenant de l'extérieur toutes les parties habitées de la maison. Ce système doit être conçu et mis à l'essai de façon à ce qu'il soit conforme à la norme F326 de la CSA International. Les installateurs doivent être formés par l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération (ICCCR) du Canada ou son équivalent.

## Responsabilité environnementale

Chaque maison R-2000 doit incorporer un minimum de deux caractéristiques environnementales tirées d'une liste faisant partie de la Norme R-2000. De plus, elle doit comporter des toilettes, des robinets et des pommeaux de douche à débit restreint.

## Assurance de la qualité

Chaque maison R-2000 doit faire l'objet d'une inspection et de tests indépendants par des spécialistes R-2000 formés et agréés en vue de pouvoir vérifier qu'elle est conforme à la Norme R-2000. Chaque maison R-2000 est certifiée et le propriétaire se voit remettre un certificat comme preuve de conformité à la Norme.

## Systèmes de chauffage domestique

Les appareils de chauffage dont chaque maison R-2000 est dotée doivent être vérifiés par un spécialiste R-2000 agréé pour s'assurer que le système de chauffage choisi correspond aux besoins de la maison. De plus, les systèmes de chauffage de la maison ne doivent pas être sujets à des fuites de combustible.



## Pourquoi est-il souhaitable de construire chaque maison conformément à la Norme R-2000?

Pour fournir à vos clients ce qu'ils demandent — En leur offrant une «mise à niveau R-2000», vous pouvez leur garantir de l'air intérieur sain ainsi que des coûts énergétiques bien inférieurs et un confort amélioré dans une maison respectueuse de l'environnement et construite pour durer.

Pour promouvoir votre entreprise — Vous vendez ce qu'il y a de mieux et vous êtes en mesure de le prouver. Lorsque des spécialistes qui sont agréés par Ressources naturelles Canada (RNCAN) s'assurent que la qualité de vos maisons est conforme à la Norme R-2000, vos clients obtiennent ainsi une assurance de la qualité impartiale. Le certificat R-2000 délivré pour leur maison en est la preuve.

Pour obtenir de la visibilité gratuite à l'échelle du pays — RNCAN assure la promotion de la Norme R-2000 et distribue des dépliants gratuits sur les avantages d'une maison R-2000, ces dépliants étant mis à la disposition des constructeurs qui peuvent les distribuer à leurs clients éventuels.

Pour tirer profit des connaissances de RNCAN en matière de construction d'habitations respectueuses de l'environnement et à haut rendement énergétique — Plus de 20 ans d'expérience en recherche sur la science du bâtiment font partie intégrante de la Norme R-2000.

Pour profiter de l'expérience du réseau des spécialistes R-2000 de RNCAN — Tenez-vous au courant des plus récents développements en matière de technologie de construction domestique par le biais de cours à intervalles réguliers et d'une nouvelle formation sur place pour les constructeurs.

Pour contribuer à réduire les gaz à effet de serre et à faire partie de la solution canadienne aux changements climatiques en réduisant les besoins d'énergie pour chauffer ou climatiser les maisons.

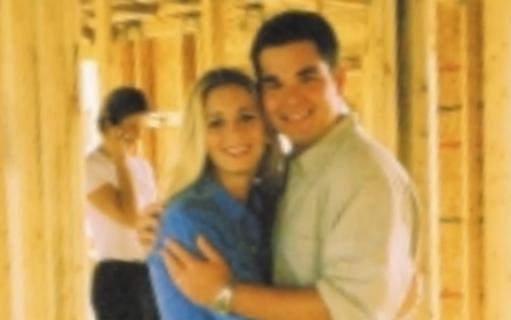
Pour faire partie de l'équipe R-2000 de constructeurs et de professionnels, appelez **l'Office de l'efficacité énergétique de RNCAN** au numéro sans frais 1 800 387-2000, ou visitez le site Web R-2000 [oe.e.rncan.gc.ca/r-2000](http://oe.e.rncan.gc.ca/r-2000), ou encore, téléphonez à un agent d'exécution R-2000 de votre région.



Imprimé  
au Canada



Papier  
recyclé



## AGENTS D'EXÉCUTION R - 2000

### **Territoire du Yukon**

Société d'habitation du Yukon

Tél. : (867) 393-7154

### **Nunavut**

Ressources naturelles Canada

Office de l'efficacité énergétique

Tél. : (613) 943-0740

### **Territoires du Nord-Ouest**

Arctic Energy Alliance

Tél. : (867) 920-3333

### **Colombie-Britannique**

Canadian Home Builders'

Association of British Columbia

Tél. : (604) 432-7112

Numéro sans frais :

1 800 933-6777

### **Alberta**

Enervision

Tél. : (403) 284-7146

First Nations (Alberta) Technical

Services Advisory Group

Tél. : (780) 483-8601

### **Saskatchewan**

Saskatchewan Home Builders'

Association

Tél. : (306) 546-5222

Numéro sans frais :

1 800 720-0075

### **Manitoba**

Manitoba Hydro

Tél. : (204) 474-4453

### **Ontario**

EnerQuality Corporation

Tél. : (416) 922-9038, poste 24

Ontario First Nations Technical

Services Corporation

Tél. : (416) 651-1443

### **Québec**

Agence de l'efficacité énergétique

Tél. : (418) 627-6379, poste 8043

Numéro sans frais :

1 800 463-6034

### **Terre-Neuve**

Eastern Newfoundland Home

Builders' Association

Tél. : (709) 753-2000

Numéro sans frais :

1 800 265-2800

### **Nouveau-Brunswick**

Association des constructeurs

d'habitations du Nouveau-

Brunswick

Tél. : (506) 459-7219

Numéro sans frais :

1 800 463-6034

### **Nouvelle-Écosse**

Nova Scotia Home Builders'

Association

Tél. : (902) 450-5554

Numéro sans frais :

1 800 668-2001

### **Île-du-Prince-Édouard**

Ressources naturelles Canada

Office de l'efficacité énergétique

Tél. : (613) 943-0740

*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route*

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada renforce et élargit l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider à relever les défis posés par les changements climatiques.